



## TERMES DE REFERENCE

15 mars 2016

---

**Pays : Afrique du Sud**

**Lieu d'affectation : Sénégal/ Domicile**

**Description du travail : Consultant – Consultant en mission d'évaluation – Domaine thématique  
Gouvernance Économique et Gestion**

**Période : Participer à la mission d'évaluation du MAEP au Sénégal, y compris (i) les travaux préparatoires  
(ii) participation à la mission d'étude prévue du 11 au 27 avril 2016 et  
(iii) à 3 jours de travaux d'examen postérieur au lieu de résidence habituelle**

---

### 1. CONTEXT

Le MAEP est un mécanisme d'auto-évaluation qui vise à encourager l'adoption de politiques, de normes et pratiques qui entraînent la stabilité politique, une forte croissance économique, un développement durable et l'accélération de l'intégration économique régionale à, travers le partage d'expériences et le renforcement de bonnes pratiques notamment l'identification des déficiences et l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités des pays participants. A ce jour, trente-cinq États membres de l'Union africaine ont volontairement adhéré au MAEP.

Le travail du MAEP se déroule en cinq phases :

Phase 1 est une étape préparatoire aux niveaux national et continental. Au cours de cette phase, le Point focal national met en place la commission nationale de gouvernance (CNG) et la campagne de sensibilisation et d'information démarre. Une fois ces conditions préalables remplies, le pays démarre la phase nationale d'auto-évaluation. Au cours de cette phase, le pays doit également élaborer un Programme d'Action national préliminaire (PANP) pour faire face aux contraintes de capacité. Le Secrétariat continental du MAEP, pour sa part, compile des informations de base sur le pays dénommées la *documentation de base* qui est utilisée comme complément, élément de comparaison et de contrat avec de document d'auto-évaluation nationale que prépare le pays. Ces trios (3) documents, à savoir (i) le rapport d'auto-évaluation sur la gouvernance, (ii) le PANP et (iii) la documentation de base constituent le document de base exposant les questions clés qui sera élaboré avant la mission d'évaluation du pays.

La Mission d'Évaluation Pays constitue la Phase 2 du processus.

La Phase 3 représente l'élaboration du rapport d'évaluation nationale par la mission d'évaluation qui visite le pays.

La Phase 4 présente le rapport de la mission d'évaluation nationale au Secrétariat continental et au Panel du MAEP pour délibération et recommandations. Le Panel présente le rapport d'évaluation nationale et les recommandations au Forum des Chefs d'Etat pour action. La Phase 4 prend fin par la communication, par le Président du Forum, des décisions prises par les Chefs d'Etat et de gouvernement du pays examinées par les pairs.

La Phase 5, qui constitue la phase finale du processus du MAEP comprend la publication du rapport d'évaluation nationale et les actions y relatives.

Dans les sections restantes de ces Termes de Références, veuillez noter que le "domaine thématique" se réfère au domaine thématique Gouvernance Économique et Gestion.

## **2. OBJECTIFS DE LA MISSION D'ÉVALUATION ET DU CONSULTANT**

Ce sont des Termes de Référence pour les experts indépendants qui participent à la Mission d'évaluation nationale du MAEP (MEN) prévue du 11 au 27 avril 2016 au Sénégal.

Les objectifs spécifiques de la MEN consistent à se rendre au Sénégal pour y tenir la série de consultations la plus large possible avec les responsables du Gouvernement, les fonctionnaires, les partis politiques, les parlementaires, le monde universitaire, les syndicats, les organisations confessionnelles, les entreprises les organisations professionnelles et autres.

La MEN est composée des membres suivants :

- Le Membre Principal du Panel du MAEP qui conduit le processus
- Les responsables du Secrétariat du MAEP désignés ;
- Les experts des partenaires stratégiques y compris la Banque africaine de Développement (BAD), le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) ; et
- Les experts indépendants pour chaque domaine thématique (Démocratie et Bonne Gouvernance politique, Gouvernance et Gestion économiques, Gouvernement d'entreprise et Développement socioéconomique).

Le consultant indépendant en gouvernance économique et gestion doit contribuer à la réalisation des objectifs spécifiques ci-après :

1. Concevoir et mettre en œuvre les politiques économiques pour le développement durable ;
2. Encourager l'appropriation par les parties prenantes importantes de la formulation et de la mise en œuvre de la politique et leur participation ;
3. Promouvoir une gestion saine des finances publiques ;
4. Lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent ;

5. Accélérer et intensifier l'intégration régionale dans le domaine monétaire, commercial et des investissements ;
6. Élaborer et mettre en œuvre des politiques commerciales et d'investissement qui promeuvent la croissance économique.

### 3. PORTÉE DES TRAVAUX, RÉSULTATS ATTENDUS ET CALENDRIER

#### PORTÉE DES TRAVAUX

Les experts doivent :

- Se familiariser avec les documents du MAEP et des informations spécifiques développés pour le Sénégal, en particulier le Document, le rapport d'auto-évaluation ; et le projet de Programme d'action ;
- Rédiger un ensemble de questions clés dans le domaine thématique comme émergeant des documents ci-dessus ;
- Participer à la visite d'évaluation du pays ;
- Capturer le déroulement de la visite d'évaluation de pays comme nécessaire et rédiger un résumé des conclusions relatives à leur domaine thématique ;
- Projet de rapport d'examen pour Sénégal pour leur groupe thématique spécifique
- Contribuer à l'élaboration et à la finalisation du rapport d'évaluation du MAEP pour le Sénégal.

#### RÉALISATIONS ATTENDUES DU CONSULTANT DE LA MISSION

1.0 Familiarisation avec les documents du MAEP et les informations spécifiques développées pour le Sénégal.

- Les experts, hommes/femmes doivent se familiariser avec les documents de base et le questionnaire du MAEP.
- L'expert doit également recevoir le document de base sur le Sénégal ainsi que des copies de l'auto-évaluation nationale et du projet de Programme d'Action national au besoin.

2.0 Identification des questions

a) L'**identification des questions** devrait être autorisée par ce qui suit :

- Les questions abordées dans le document d'auto-évaluation mais qui doivent être confirmées
- Les questions qui ont été sous-évaluées ou abordées de façon inappropriée
- Les questions qui ont été identifiées dans le passé mais qui continuent de connaître de sérieux problèmes de mise en œuvre
- Les questions complètement omises dans le rapport d'auto-évaluation.
- Les domaines de discordance ou de divergence (du recoupement avec le document d'information).

b) **La structure** devrait aller dans le sens des Objectifs de chacun des domaines thématiques tel que souligné dans le Questionnaire du MAEP. Les questions de portée générale ou très importantes doivent être abordées séparément.

c) **Les Bénéficiaires** du document de synthèse final sont :

- Le Secrétariat du MAEP
- Le Panel du MAEP
- Le pays soumis à l'évaluation, s'il y a lieu

d) **Ordre de priorité des questions** : des efforts devraient être consentis pour établir l'ordre de priorité des questions, ce qui peut être facilité par la consultation du projet de Programme d'Action.

3.0 Participation et présentation du rapport sur la visite d'évaluation à Sénégal.

a) L'expert doit participer à la visite d'évaluation nationale et saisir le déroulement de la visite qui sous-tendra le rapport national final.

b) L'expert doit saisir et explorer les questions spécifiques identifiées dans son domaine thématique et les introduire dans sa section du rapport national final.

c) L'expert doit participer aux sessions séparatistes ou aux réunions bilatérales en se focalisant sur son domaine thématique spécifique et conserver un dossier de ces sessions. Ils peuvent inclure des réunions et des ateliers tenus hors de la capitale.

d) L'expert peut également être tenu de faire des recherches plus poussées sur les questions spécifiques concernant le domaine thématique avant, pendant et après la visite

e) L'expert doit, en outre, participer à toutes les réunions d'information de l'équipe relatives à l'évaluation. Une séance d'information sera tenue à la fin de chaque journée de la mission d'évaluation.

4.0 Saisie du déroulement et des résultats de la visite d'évaluation nationale dans le Rapport ;

a) A la fin de la visite d'évaluation, l'expert insère les détails pertinents du déroulement et des résultats de la visite d'évaluation nationale dans le rapport. Cette section du rapport devra être transmise aux membres de l'équipe pour commentaires, révision et finalisation.

5.0 Finalisation du Rapport d'évaluation national

a) L'expert doit, alors finaliser le rapport sur la base des commentaires ou contributions de l'équipe et du Panel du MAEP.

b) Le rapport final doit être satisfaisant et acceptable pour le Panel du MAEP.

6.0. Format de rédaction du Rapport d'Évaluation national

6.1 Un modèle standard pour tous les rapports nationaux est indispensable pour garantir la comparabilité. Les bénéficiaires du rapport sont : Sénégal, le Forum du MAEP, les partenaires étrangers, le public, etc.

6.2 Le contenu du Rapport doit être suffisamment complet pour que les utilisateurs finaux, les Chefs d'Etat et de Gouvernement n'aient pas à examiner les documents connexes. En particulier le Report devra contenir une synthèse de l'ensemble du processus (c.-à-d. de la phase d'adhésion à la phase finale) et la substance des

conclusions thématiques (qui s'accommodent des lignes thématiques et par des objectifs et recommandations). Un résumé de 10 à 15 pages environ devra être inclus dans le rapport.

6.3 Le rapport fournira la position du Sénégal en ce qui concerne les Normes et Codes ainsi que les Objectifs du MAEP dans chaque domaine thématique.

6.4 Chaque rapport adoptera ce format :

a) Normes et Codes

- Situation telle qu'observée à partir des informations de base (par Norme ou Code).
- Un aperçu du rapport d'auto-évaluation qui saisit toute autre information supplémentaire ou divergente.
- Les conclusions de l'équipe d'évaluation eu égard aux questions soulevées dans le cadre des normes et des codes.
- Recommandations et actions proposées.

b) Objectifs : Le rapport examinera ensuite de manière approfondi chacun des objectifs, en fonction du format ci-dessus.

- c) Des questions importantes et de portée générale doivent être examinées dans des sections distinctes à la fin du rapport.
- d) En outre, l'expert doit faire un résumé de son domaine thématique, proposant un sommaire du rapport dans le format ci-dessus.

7.0 Division du travail

Le consultant de la mission est essentiellement chargé de rédiger un rapport dans le domaine thématique et de contribuer à la consolidation et à l'exploitation du rapport global, au besoin. Toutefois, il est impératif que le/la consultant(e) de la mission prenne également note de tous les détails relatifs aux événements et au travail auxquels il /elle a pris part au cours de la mission.

## CALENDRIER

Le délai d'exécution de la mission sera de **22 jours**, répartis comme suit :

- **DEUX JOURS (2)** avant la mission pour la familiarisation avec la documentation et la rédaction du document de synthèse pour son domaine thématique.
- **DIX-SEPT JOURS (17)** pour la participation effective aux missions d'évaluation nationales du 11 au 27 août 2016 ;
- **TROIS JOURS (3)** pour la période post-évaluation au lieu de résidence habituel, en vue de la finalisation de la section thématique du rapport et son intégration dans toute observation du Panel ;

Calendrier des réalisations attendues

Numéro des tâches	Résultats attendus	Aperçu des tâches et calendrier d'exécution
-------------------	--------------------	---

1	Document de discussion	Rédaction d'un ensemble de questions clés dans le domaine thématique, pour présentation le 8 avril 2016
2	Avant-projet de la section thématique du rapport d'évaluation national	Participation à la mission d'évaluation de 17 jours et présentation de l'avant-projet du rapport, le 26 avril 2016
3	Premier Projet de la section thématique	Révision de la section thématique de l'avant-projet du rapport contenant les commentaires du Panel et du Secrétariat du MAEP. La tâche sera exécutée en trois jours. La date limite pour l'exécution de cette tâche sera convenue avec le Secrétariat du MAEP.

#### 4. EXPERIENCE ET QUALIFICATIONS

##### Qualifications & Experience:

- Éducation : Doctorat en économie/Finance Publique. Une Maîtrise en économie ou dans des domaines connexes avec une expérience pertinente d'au moins dix ans.
- Expérience professionnelle :
  - Avoir au moins 10 ans progressivement responsables dans les domaines du développement économique et de la planification, analyse économique, économie internationale et négociation commerciale, au niveau national ou international dans diverses capacités ;
  - Démontrer la capacité effective pour le travail d'équipe, ainsi que la capacité à travailler de façon autonome ;
  - Une connaissance approfondie de l'Acte constitutif de l'Union africaine ainsi que les objectifs globaux du MAEP, en particulier dans le domaine thématique de la gouvernance économique et la Gestion et ses interactions avec les autres secteurs ;
  - Grande connaissance des relations internationales et des questions de développement en Afrique et en termes généraux mondiaux
  - Avoir une connaissance du Sénégal
  - Avoir publié ou produites des travaux de recherche sur la gouvernance économique et la gestion
  - Avoir une expérience de gestion de projet et capable de respecter les délais
- Aptitudes linguistiques : Le candidat doit être capable de communiquer et d'écrire en français. La connaissance de l'anglais ou d'autres langues de l'UA peut être un atout supplémentaire.

#### 5. CRITÈRES D'ÉVALUATION

<i>Critères</i>	<i>Maximum de Points</i>
-----------------	--------------------------

<u>Techniques</u>		
<b>Qualifications</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau Minimum de Maîtrise dans le thème thématique recherché</li> </ul>	10	
<b>Expérience en gouvernance / en développement socio-économique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Expérience préalable du MAEP dans le domaine thématique de la gouvernance économique et la gestion est spécifiquement recherchée</li> </ul>	40	
<b>Connaissance du Pays</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance du Sénégal</li> <li>Expérience de terrain au Sénégal</li> </ul>	10	
<b>Publications et Recherche</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Publications et écrit de recherche dans le domaine d'expertise</li> <li>Publications et écrit de recherche dans le domaine d'expertise sur le Sénégal</li> </ul>	20	
<b>Gestion de Projet</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Expérience en gestion de projets / plans de travail et des équipes</li> </ul>	10	
<i>Total des Critères Techniques</i>	100 %	

## 6- REMUNERATION

Un montant de 500 Dollars US par jour pendant 22 jours sera rémunéré pour ce travail.

## 7. DEPOT DES DEMANDES

**Date limite pour le dépôt des CV : le 29 Mars 2016 à la fermeture des bureaux  
Les Consultants sont autorisés à postuler pour un seul domaine thématique.**

**Envoi des CV : Les CV doivent être envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante :**

**Attn: Procurement Officer**  
African Peer Review Mechanism Secretariat (APRM)  
230, 15<sup>th</sup> Road Randjiespark  
MIDRAND, REPUBLIC OF SOUTH AFRICA  
Tel +27 100012685

**Email: [tender@aprm-au.org](mailto:tender@aprm-au.org)**